

**Engagements des investisseurs institutionnels  
en faveur du financement des futurs leaders technologiques**

**Accord d'engagements entre des investisseurs institutionnels et l'Etat**

Cet accord vise à mettre en place un accord d'engagements (ci-après l'«Accord») entre :

D'une part,

- AEMA GROUPE, société de groupe d'assurance mutuelle, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est sis 17/21 place Etienne Pernet – 75015 PARIS, représentée par son Directeur général Adrien Couret ;
- ALLIAZ IARD, entreprise régie par le Code des assurances, société anonyme au capital de 991 967 200 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 110 291, dont le siège social est situé 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, dûment représentée par Matthias Seewald en qualité de Directeur des Investissements ;
- ALLIANZ VIE, entreprise régie par le Code des assurances, société anonyme au capital de 643 054 425 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 340 234 962, dont le siège social est situé 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, dûment représentée par Matthias Seewald en qualité de Directeur des Investissements ;
- ALLIANZ RETRAITE, fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances, société anonyme au capital de 101 252 544,51 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 824 599 211, dont le siège social est situé 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, dûment représentée par Matthias Seewald en qualité de Directeur des Investissements ;
- ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE SA (ACM VIE SA), société anonyme à conseil d'administration, régie par le Code des assurances, au capital de 778 371 392 euros, dont le siège social est situé 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67000 Strasbourg, immatriculée au R.C.S. de Strasbourg sous le numéro 332 377 597, représentée par Monsieur Nicolas Govillot, Directeur Général Délégué ;
- ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE (ACM VIE SAM), société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67000 Strasbourg, identifiée au répertoire SIRENE sous le numéro 303 528 442, dûment représentée par Monsieur Nicolas Govillot, en qualité de Directeur Financier, Risques, Immobilier, habilité à cet effet ;
- ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD SA (ACM IARD SA), société anonyme à conseil d'administration, régie par le Code des assurances, au capital de 201 596 720 euros, dont le siège social est situé 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67000 Strasbourg, immatriculée au R.C.S. de Strasbourg sous le numéro 352 406 748, dûment représentée par Monsieur Nicolas Govillot, en qualité de Directeur Financier, Risques, Immobilier, habilité à cet effet ;
- AXA France Vie, Société anonyme régie par le Code des assurances, au capital de 487 725 073,50 euros dont le siège social est fixé sis 313, Terrasses de l'Arche, 92727 Nanterre Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 310 499 959 RCS Nanterre, dûment représentée par Matthieu Bonte, en qualité de Directeur des Investissements ;
- AXA France IARD, Société anonyme régie par le Code des assurances, au capital de 214 799 030 euros dont le siège social est fixé sis 313, Terrasses de l'Arche, 92727 Nanterre Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 722 057 460 RCS Nanterre, dûment représentée par Matthieu Bonte, en qualité de Directeur des Investissements ;
- BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL, société anonyme à conseil d'administration dont le siège social est situé 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg, France et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 355 801 929, dûment représentée par Daniel Baal en qualité de Directeur Général ;
- BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, société anonyme au capital de 1 267 807 038,30 euros – Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris – immatriculée sous le numéro 880 039 243 R.C.S. Paris, dûment représentée par François Codet en qualité de Directeur Général ;
- BNP PARIBAS, société anonyme de droit français au capital de 2.468.663.292 euros, dont le siège social est sis au 16, boulevard des Italiens 75009 Paris (France), identifiée au SIREN sous le N° 662 042 449 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris – RCS PARIS, dûment représentée par Madame Pauline LECLERC-GLORIEUX, Administratrice Directrice Générale de CARDIF ASSURANCE

VIE ;

- CARDIF ASSURANCE VIE, entreprise régie par le Code des assurances, société anonyme au capital de 719 167 488 euros - Siège social : 1 boulevard Haussmann, 75009 Paris - immatriculée sous le numéro 732 028 154 R.C.S. Paris, dûment représentée par Pauline Leclerc-Glorieux, en qualité de Directrice Générale ;
- La CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L.518-2 et suivants du Code monétaire et financier, identifié au Répertoire SIREN sous le numéro 180 020 026, dont le siège est situé 56, rue de Lille à Paris 75007, représentée par Monsieur Olivier Mareuse en qualité de Directeur Général Adjoint ;
- CNP ASSURANCES, société anonyme avec conseil d'administration, au capital de 686 618 477 € entièrement libéré, entreprise régie par le code des assurances, dont le siège social est 4 promenade Cœur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux -, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 341 737 062, dûment représentée par Stéphane Dedeyan, en qualité de Directeur Général ;
- COVEA, société de groupe d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances - Siège social : 86-90 rue Saint-Lazare, 75009 Paris - immatriculée sous le numéro 450 527 916 R.C.S. Paris, dûment représentée par Olivier Le Borgne en qualité de Directeur Général Investissements du Groupe, habilité à cet effet ;
- CREDIT AGRICOLE ASSURANCES, entreprise régie par le Code des assurances, société anonyme au capital de 1 490 403 670,00 euros - Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard, 75015 Paris - immatriculée sous le numéro 451 746 077 R.C.S. Paris, dûment représentée par Philippe Dumont en qualité de Directeur General ;
- ELECTRICITE DE FRANCE, société anonyme, Siège social : 22-30 Avenue de Wagram, 75008 Paris - immatriculée sous le numéro 552 081 317 R.C.S. Paris, dûment représentée par Emilio Zito en qualité de Directeur M&A et Investissements, EDF Invest et Relations Investisseurs, Groupe EDF ;
- ETABLISSEMENT DE RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE (ERAFP), établissement public administratif, crée par l'article 76 de la loi n°2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites et régi par les dispositions du décret n° 2004-569 du 18 juin 2004 - Siège : 12, rue Portalis, 75508 Paris - dûment représente par Régis Pélissier, en qualité de Directeur de l'ERAFP ;
- FONDS DE RESERVE POUR LES RETRAITES (FRR), établissement public administratif créé par la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 codifié aux articles L.135-6 à L.135-15 et R. 135-18 à R. 135-29 du Code de la sécurité sociale, dont le siège est au 56, Rue de Lille, Paris 75007, dûment représenté par Olivier Rousseau en qualité de Membre du Directoire ;
- GENERALI France, entreprise régie par le code des assurances, société anonyme au capital de 114 336 053.02euros – Siège social : 2 rue Pillet-Will, 75009 Paris – Immatriculée sous le numéro 572 044 949 R.C.S. Paris, dûment représentée par Jean-Laurent Granier, Président Directeur général ;
- GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES, agissant au nom et pour le compte des entités du groupe Groupama, caisse nationale de réassurance mutuelle agricole Groupama - Siège social : 8-10 rue d'Astorg, 75383 Paris Cedex 08 immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 343 115 135, dûment représentée par Mikaël Cohen en qualité de Directeur des Opérations Financières et des Investissements Groupe de Groupama Assurances Mutuelles ;
- HSBC Assurances Vie (France), entreprise régie par le Code des assurances, société anonyme au capital de 115 000 000.00 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 338 075 062, ayant son siège social sis « Immeuble Cœur Défense », 110 Esplanade du Général Charles de Gaulle - 92400 Courbevoie Défense, représentée par Madame Laurence ROGIER, en sa qualité de Directrice Générale, dûment habilitée à l'effet des présentes ;
- LA MONDIALE, entreprise régie par le Code des assurances, société d'assurance mutuelle - Siège social : 32 avenue Emile Zola, 59370 Mons-en-Baroeul - immatriculée sous le numéro 775 625 635 R.C.S. Lille Métropole, dûment représentée par Monsieur Jean-Louis CHARLES en qualité de Directeur des investissements et du financement ;
- LA MONDIALE RETRAITE SUPPLEMENTAIRE, société anonyme au capital de 250 000 000 euros, entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 32 avenue Emile Zola, 59370 Mons-en-Baroeul - immatriculée sous le numéro 903 475 515 R.C.S. Lille Métropole, dûment représentée par dûment représentée par Monsieur Jean-Louis CHARLES en qualité de Directeur des investissements et du financement ;
- LES ASSOCIATIONS MUTUELLES LE CONSERVATEUR, société à forme tontinière, entreprise régie par le Code des assurances dont le siège social est 59, rue de la Faisanderie, 75116 Paris, immatriculée sous le numéro 775 687 619 au RCS de Paris, agissant en son nom et pour le compte de la société Les Assurances Mutuelles Le Conservateur, société d'assurance mutuelle, entreprise régie par le Code des assurances dont le siège social est 59, rue de la Faisanderie – 75116 Paris immatriculée sous le numéro 311 852 750 au RCS de Paris, dûment représentée par Monsieur Gilles Ulrich, Président du Directoire ;
- MAIF, entreprise régie par le Code des assurances, société d'assurance mutuelle à cotisations variables – Siège social : 200 avenue Salvador Allende – CS 90000, 79038 Niort Cedex 9 – immatriculée sous le numéro SIREN 775 709 702, dûment représentée par Pascal Demurger en qualité de Directeur Général ;

- MATMUT, mutuelle Assurance des Travailleurs Mutualistes, (MATMUT), Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé 66 rue de Sotteville, 76100 ROUEN, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro SIREN 775 701 477, Représentée par Monsieur Nicolas GOMART, Directeur Général ;
- MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES, société d'assurance mutuelle à cotisations variables contre l'incendie, les accidents et les risques divers, régie par le Code des Assurances, ayant son siège social à Lieu-dit Bois du Fief Clairet 86 240 Ligugé et immatriculée au SIREN sous le numéro 775 715 683, dûment représentée par Anne-Sophie Fraissinet en qualité de Directeur Général Adjoint et de Directeur Financier et des Risques ;
- ORANO, société anonyme, siège social : 125 Avenue de Paris 93320 Châtillon, immatriculée sous le numéro 330 956 871 R.C.S. Nanterre, dûment représentée par Arnaud Bunel, Directeur des Opérations de Financement et de Trésorerie du groupe Orano ;
- SECRETARIAT GENERAL POUR L'INVESTISSEMENT - Adresse : 32 rue de Babylone 75007 Paris - dûment représenté par Bruno Bonnell en qualité de Secrétaire Général ;
- SOGECAP, entreprise régie par le Code des assurances, société anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital 1.263.556.110 euros - Siege social : Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris la Défense Cedex - immatriculée sous le numéro 086 380 730 R.C.S. Nanterre, dûment habilitée aux fins des présentes par Philippe Perret, Directeur Général ;
- SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, une société d'assurance mutuelle ayant son siège social situé 8 rue Louis Armand – 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 775 684 764 R.C.S. Paris, dûment représentée aux fins des présentes par Monsieur Pierre Esparbes, en sa qualité de Directeur Général (ci-après SMABTP) ;
- SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, une société d'assurance mutuelle ayant son siège social situé 8 rue Louis Armand – 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 775 684 772 R.C.S. Paris, dûment représentée aux fins des présentes par Monsieur Pierre Esparbes, en sa qualité de Directeur Général (ci-après SMAvie BTP) ;
- SURAVENIR, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 euros Immatriculée au RCS de Brest sous le n°330 033 127 dont le siège social est situé : 232 rue Général Paulet – BP 103 – 29802 Brest Cedex 9, représentée par François-Régis Bernicot en qualité de Président du Directoire ;
- SWISSLIFE ASSURANCE RETRAITE, une société anonyme à conseil d'administration au capital social de 114 877 635,60 euros, dont le siège social est situé au 7 rue Belgrand, 92300 Levallois Perret, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 892 188 046, dûment représentée par Jean-Baptiste Guyader en qualité de Directeur financier ;
- UMR, société anonyme à Conseil d'administration et à mission au capital de 247 668 709 €. Immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 828 952 796. Siège social : 12 Rue de Cornulier – 44 000 NANTES. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09, dûment représentée par Virginie LE MEE, Directrice Générale.

Ci-après dénommés les « investisseurs partenaires »,

D'autre part,

- L'Etat, dûment représenté par : MM. Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Roland Lescure, Ministre délégué chargé de l'Industrie, et Jean-Noël Barrot, Ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications.

Ci-après dénommé « l'Etat »,

Les investisseurs partenaires et l'Etat étant ci-après dénommés ensemble les « Partenaires », sans que cette dénomination ne crée de solidarité entre eux.

Et en présence de :

- BPIFRANCE INVESTISSEMENT, société par actions simplifiée au capital de 20 000 000 euros - Siège social : 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort-immatriculée sous le numéro 433 975 224 R.C.S. Créteil, dûment représentée par Nicolas Dufourcq en qualité de Président.

## Préambule

Cet Accord formalise les engagements pris par les investisseurs institutionnels le 14 juin 2023 auprès de la Présidence de la République de consacrer une part plus importante de leurs allocations au financement des start-up françaises, à la fois sur (i) le segment non coté du capital-investissement *late stage / growth* et *early stage*, (ii) le segment coté des valeurs boursières technologiques et (iii) les projets industriels risqués dotés d'une composante technologique avérée.

### Article 1 : Objectifs de l'accord d'engagements

Il est essentiel pour la souveraineté et la prospérité de la France de faire grandir des leaders de rang mondial dans le secteur technologique, dont l'émergence est conditionnée à leur bon accès au financement.

L'objectif de l'initiative vise à (i) développer l'écosystème français en favorisant le financement des entreprises en transformation à fort contenu technologique qui ont mis l'innovation au cœur de leur stratégie de développement et (ii) faire émerger des leaders français, de rang européen ou mondial, dans leur secteur. L'initiative cible les sociétés technologiques ou à composante technologique avérée.

Dans ce cadre d'innovation portée par la science et la technologie, l'initiative contribue à la souveraineté économique et aux transitions énergétique et écologique, ainsi qu'à la préservation de la biodiversité, aux ressources marines et à la santé humaine et animale en s'appuyant en particulier sur les verticales portées par France 2030. Ces actions contribueront à la réindustrialisation de la France.

Dans ce contexte, les engagements des investisseurs partenaires signataires permettront de remplir l'objectif stratégique consistant à favoriser le développement d'un écosystème de financement français propice à la croissance d'entreprises technologiques innovantes.

### Article 2 : Gouvernance et Cahier des charges

Les Partenaires conviennent de mettre en place une structure de gouvernance telle que décrite dans la Charte de gouvernance à l'annexe 1 des présentes, pour notamment déterminer les éléments et processus régissant l'exécution opérationnelle de leurs engagements, ainsi qu'un Cahier des charges tel que figurant à l'annexe 2 des présentes, qui servira de base pour établir l'éligibilité des projets d'investissement aux engagements ; définir des modalités de communication et de publicité permettant d'assurer la visibilité des investissements réalisés par les Partenaires, dans une visée d'animation de place et de diffusion de l'initiative aussi bien en France qu'à l'étranger ; et préciser les modalités permettant de gérer des éventuels conflits d'intérêts. Les modalités d'évolution de la Charte de gouvernance et du Cahier des charges sont précisées au sein de ces mêmes documents.

### Article 3 : Nature et exécution des engagements

Les investisseurs partenaires s'engagent à investir à hauteur des montants communiqués à l'État (de façon individuelle par chacun des investisseurs partenaires) et ce avant le 31 décembre 2026, sous les formes suivantes non-exclusives les unes des autres :

- 1) S'agissant de l'investissement non coté *late stage/ growth* :
  - o Investissement, direct ou indirect, dans des fonds de capital-investissement *late stage / growth*, gérés par des sociétés de gestion détenues (« internes ») ou non (« externes ») par les investisseurs partenaires ;
  - o Co-investissement dans une entreprise aux côtés de ces mêmes fonds ;
  - o Investissement dans un fonds de fonds multi-investisseurs notamment géré par Bpifrance, investissant lui-même dans ces mêmes fonds ;
  - o Eventuellement, investissement en direct dans une entreprise dans le cadre de tours de financement *late stage / growth* menés à travers une activité d'investissement interne à caractère stratégique (de type « *corporate venture* », étant entendu que les opérations de rachat de type « M&A » sont exclues de l'exécution des engagements), après accord de la gouvernance, et sous réserve que cette activité participe au développement d'une expertise sur le segment *late stage / growth*.

- 2) S'agissant de l'investissement non coté *early stage* :
- o Investissement, direct ou indirect, dans des fonds de capital-investissement *early stage*, gérés par des sociétés de gestion détenues (« internes ») ou non (« externes ») par les investisseurs partenaires ;
  - o Co-investissement dans une entreprise aux côtés de ces mêmes fonds ;
  - o Investissement dans un fonds de fonds multi-investisseurs notamment géré par Bpifrance, investissant lui-même dans ces mêmes fonds ;
- 3) S'agissant de l'investissement coté sur la thématique « global tech » :
- o Investissement dans des fonds ou sous forme de mandats gérés par des sociétés de gestion d'actifs préexistantes ou en cours de structuration, détenues (« internes ») ou non (« externes ») par les investisseurs partenaires, dont la stratégie d'investissement doit être Conforme à la thématique « global tech » ;
  - o Investissement à travers un programme de gestion interne déployé sur cette même thématique, sous réserve que celui-ci soit géré par une équipe dédiée et participe au développement d'une expertise sur les valeurs technologiques ;
  - o Investissement dans le cadre de la souscription à un (des) fonds multi-investisseurs géré(s) par des sociétés de gestion choisies en concertation avec les autres investisseurs partenaires, à la suite d'un appel d'offres ou d'une consultation étendue, pour investir sur cette même thématique.

Pour l'exécution de leurs engagements, les fonds dans lesquels les investisseurs partenaires souhaiteront investir ou les mandats qu'ils souhaiteront attribuer devront être rendus éligibles par la gouvernance, en particulier sur la base d'un cahier des charges (voir article 2).

**L'exécution des engagements des investisseurs partenaires repose sur la mobilisation de moyens financiers additionnels et ne peut en aucun cas constituer en une réorientation de moyens financiers dédiés aux entreprises technologiques en croissance déjà déployés par ailleurs sur cette classe d'actifs, et en particulier déployés sur des stratégies préexistantes visant à financer les *start-up*.**

Il est néanmoins entendu qu'une modification significativement défavorable de l'environnement, en particulier économique ou réglementaire, pourra affecter la réalisation des engagements et fera le cas échéant l'objet d'une discussion collective entre les investisseurs partenaires.

Concernant plus spécifiquement les investisseurs assureurs il est admis que les engagements pourront aussi être réalisés par le biais des unités de compte qu'ils commercialisent.

#### **Article 4 : Suivi des engagements**

Les investisseurs partenaires rendront compte, au moins une fois par an, à la gouvernance des investissements réalisés au titre de l'initiative.

#### **Article 5 : Confidentialité**

Les Partenaires reconnaissent que les informations, de quelque nature qu'elles soient, qui pourraient leur être transmises dans le cadre du présent Accord, sous quelque forme que ce soit, sont confidentielles. Aucun des Partenaires ne dévoilera à un tiers tout ou partie des informations confidentielles communiquées par l'un des autres Partenaires sans le consentement écrit préalable de ce dernier.

Nonobstant ce qui précède, chaque Partenaire est autorisé à divulguer tout ou partie des informations confidentielles qu'il peut recevoir dans le cadre du présent Accord, à ses actionnaires, aux autres sociétés de son groupe, à ses administrateurs, dirigeants, salariés, mandataires, commissaires aux comptes, et autres conseils qu'il juge nécessaire, pour la mise en œuvre de ses obligations au titre du présent Accord et qui ont un besoin légitime de connaître tout ou partie de ces informations.

Le présent engagement de confidentialité prendra fin à l'expiration d'une période de cinq ans à compter de la date des présentes.

Pour les besoins du présent article 5, ne constituent pas des informations confidentielles, les informations (i) qui étaient déjà dans le domaine public au moment de leur divulgation dans le cadre de l'Accord ; (ii) qui tomberaient dans le domaine public après cette divulgation mais sans que cela résulte d'une violation de l'Accord ; (iii) qui étaient déjà légalement en la possession du Partenaire destinataire avant leur divulgation dans le cadre de l'Accord ; (iv) dont le Partenaire destinataire pourrait légitimement prouver les avoir licitement reçus de tiers non liés par un

engagement de confidentialité ; (v) que de par la loi ou la réglementation applicable, ou de par toute décision administrative, de tutelle ou judiciaire s'imposant à lui, le partenaire destinataire est tenu de divulguer.

**Article 6 : Entrée en vigueur**

Le présent Accord entre en vigueur rétroactivement entre les Partenaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 (sauf cas particulier) et est valable jusqu'au 31 décembre 2026. Au terme de cette période, la décision de renouveler ou non le présent Accord devra faire l'objet d'un accord écrit de l'ensemble des Partenaires.

**Article 7 : Droit applicable et juridiction compétente**

Le présent Accord est soumis au droit français. Tout litige relatif à la validité, la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la cessation du présent Accord sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, exclusivement compétent.

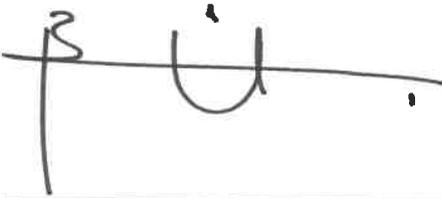
**Article 8 : Association d'investisseurs partenaires additionnels**

Il est prévu que des investisseurs partenaires additionnels, français ou étrangers, puissent être partie au présent Accord, afin de permettre une plus grande diffusion de l'initiative.

L'inclusion de nouveaux membres devra faire l'objet d'une validation de l'ensemble des investisseurs partenaires signataires du présent Accord.

**Fait à Paris, le 26 Juin 2023**

Les ministres :



**Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique**

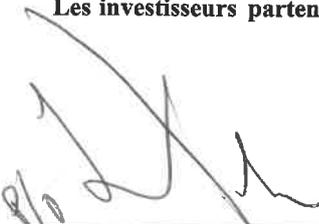
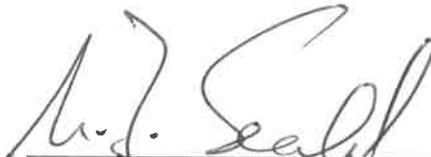
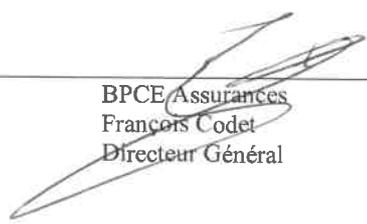
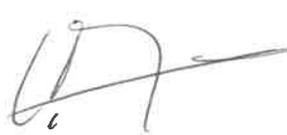


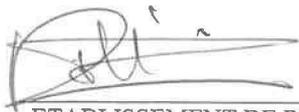
**Roland Lescure, Ministre délégué auprès du l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'Industrie**



**Jean-Noël Barrot, Ministre délégué auprès du l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé de la Transition numérique et des Télécommunications**

**Les investisseurs partenaires :**

 AEMA GROUPE Adrien Couret Directeur général	 ALLIAZ IARD Matthias Seewald Directeur des Investissements	 ALLIANZ VIE Matthias Seewald Directeur des Investissements
 ALLIANZ RETRAITE Matthias Seewald Directeur des Investissements	 ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE SA (ACM VIE SA) Nicolas Govillot Directeur Financier, Risques, Immobilier	 ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE (ACM VIE SAM) Nicolas Govillot Directeur Financier, Risques, Immobilier
 ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD SA (ACM IARD SA) Nicolas Govillot Directeur Financier, Risques, Immobilier	 AXA France Vie Matthieu Bonte Directeur des Investissements	 AXA France IARD Matthieu Bonte Directeur des Investissements
 BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL Daniel Baal Directeur Général	 BPCE Assurances François Codet Directeur Général	 BNP PARIBAS Pauline LECLERC-GLORIEUX Directrice Générale de CARDIF ASSURANCE VIE
 CARDIF ASSURANCE VIE Pauline Leclerc-Glorieux Directrice Générale	 La CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS Olivier Mareuse Directeur Général Adjoint	 CNP ASSURANCES Stéphane Dedeyan Directeur Général
 COVEA Olivier Le Borgne Directeur Général Investissements Covéa	 CREDIT AGRICOLE ASSURANCES Philippe Dumont Directeur Général	 ELECTRICITE DE France Emilio Zito Directeur M&A et Investissements, EDF Invest et Relations Investisseurs, Groupe EDF



ETABLISSEMENT DE RETRAITE  
ADDITIONNELLE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE (ERAFF)  
Régis Pélissier  
Directeur de l'ERAFF



FONDS DE RESERVE POUR LES  
RETRAITES (FRR)  
Olivier Rousseau  
Membre du Directoire



GENERALI France  
Jean-Laurent Granier  
Président Directeur général  
Représenté par Cédrik de Ternay,  
Directeur des investissements



GROUPAMA ASSURANCES  
MUTUELLES  
Mikaël Cohen  
Directeur des Opérations Financières  
et des Investissements Groupe de  
Groupama Assurances Mutuelles



HSBC Assurances Vie (France)  
Laurence ROGIER  
Directrice Générale



LA MONDIALE  
Jean Louis CHARLES  
Directeur des Investissements et du  
financement



LA MONDIALE RETRAITE  
SUPPLEMENTAIRE  
Jean Louis CHARLES  
Directeur des Investissements et du  
financement



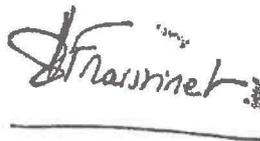
LES ASSOCIATIONS MUTUELLES  
LE CONSERVATEUR  
Gilles Ulrich  
Président du Directoire



MAIF  
Carole Zacchéo  
Directrice des Investissements et des  
Placements du Groupe MAIF



MATMUT  
Nicolas GOMART  
Directeur Général



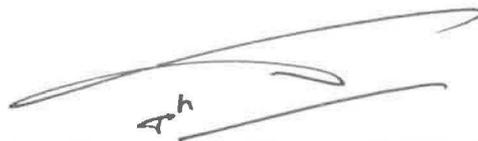
MUTUELLE DE POITIERS  
ASSURANCES  
Anne-Sophie Fraissinet  
Directeur Général Adjoint et de  
Directeur Financier et des Risques



ORANO  
Arnaud BUNEL  
Directeur des Opérations de  
Financement et de Trésorerie du  
groupe

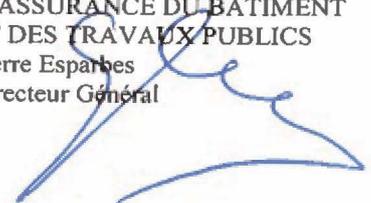


SECRETARIAT GENERAL POUR  
L'INVESTISSEMENT  
Bruno Bonnell  
Secrétaire Général

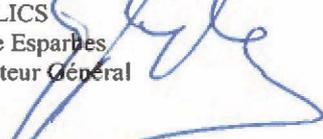


SOGECAP  
Philippe Perret  
Directeur Général

SOCIETE MUTUELLE  
D'ASSURANCE DU BATIMENT  
ET DES TRAVAUX PUBLICS  
Pierre Esparbes  
Directeur Général



SOCIETE MUTUELLE  
D'ASSURANCE SUR LA VIE DU  
BATIMENT ET DES TRAVAUX  
PUBLICS  
Pierre Esparbes  
Directeur Général



SURAVENIR  
François-Régis Bernicot  
Président du Directoire



SWISSLIFE ASSURANCE  
RETRAITE  
Jean-Baptiste Guyader  
Directeur financier



---

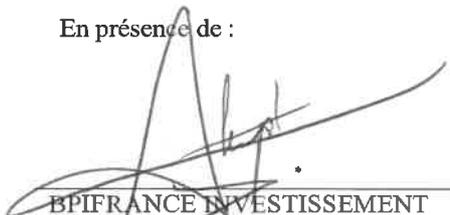
Pierre Esparbes  
Directeur Général



---

VMR  
Virginie LE MEE  
Directrice Générale

En présence de :



---

BPIFRANCE INVESTISSEMENT  
Adeline LEMAIRE  
Directrice Exécutive, suivant pouvoir  
reçu par Nicolas Dufourcq, Président